

à la liberté par Héribert , comte de Vermandois , avait des droits à faire valoir sur ce royaume. Rodulfe II , roi de la Bourgogne-Ultra-Jurane , était souverain de la Haute-Bresse (*Comitatus Waresino*) , qui s'étendait jusqu'au territoire de Lyon. Il avait délégué le gouvernement de ces contrées montagneuses à son frère Hugues (1) , en lui donnant le titre de comte et de marcion des frontières occidentales de ses Etats. Ce comte cherchait sans cesse à étendre sa petite principauté jusqu'à la Saône , et il est vraisemblable qu'il y était parvenu avant la fin du règne de Louis l'Aveugle. Enfin , Raoul , compétiteur de Karl au trône de France , était maître du Mâconnais , et n'avait qu'un pas à faire pour s'emparer du Lyonnais.

Héribert , Raoul et Hugues , réunis par leur intérêt commun , eurent une entrevue sur les limites de la Bourgogne. Dans cette conférence , le roi d'Italie traita d'égal à égal avec Raoul : il lui céda vraisemblablement ses prétentions sur le Mâconnais , dont il s'était emparé avant même la mort de Louis l'Aveugle (2).

Selon une histoire du temps , Hugues aurait acheté l'alliance du duc Héribert , en lui cédant le comté de Viennois pour son fils Eudes (3). Mais ce fait est d'autant moins probable , que le comté de Viennois appartenait déjà à Karl-Constantin , auquel son père l'avait donné avant l'an 927 , et qu'en outre Ratburne I , parent de Hugues , était vicomte de Vienne (4).

(1) Hugues était comte du Palais (*comes Palatii*) de son frère Rodolfe II , ann. 926. (*Voy. Cibrario et Promis. Docum. et sigelli, instrum, p. 1*).

(2) On trouve au char. de Cluny , cotté A (dressé sous l'abbé Hugues , de 1058 à 1108 qu'il mourût) , page 125 , n° 179 , un document , fait en présence de Leotalde I , *siégeant publiquement* à Mâcon comme comte du Mâconnais , daté « *die Sabbato IV nonas novembris (alias octobris) anno VII , regnante Ludovico imperatore filio Bosonis* , c'est-à-dire , l'an 907. Cet acte prouve qu'à cette époque , Louis l'Aveugle était reconnu comme souverain du Mâconnais. Les propriétés dont cet acte fait mention , sont limitées au couchant par la frontière de France (*a sero terra Francorum*).

(3) Frodoardi Chron. ann. 928 (apud Bouquet , VIII , 185.)

(4) Ratburne I du nom , souscrivit , en qualité de vicomte de Viennois , une donation en faveur de l'Eglise de Vienne , l'an 27 de l'empire de Louis l'Aveugle ,